

DEPARTEMENT DU VAR

Commune de AUPS

XXXXXXXXXX

Lotissement ""

XXXXXXXXXX

RETENTION HYDRAULIQUE NOTE DE PRINCIPE

Préambule

La présente Note a pour objet de définir le dimensionnement de la rétention hydraulique liée à la réalisation du lotissement «» sis à AUPS, à partir de la date de notification qui lui sera faite de l'approbation municipale.

Cet assainissement sera assuré par la construction d'un collecteur sous chaussée, et d'un bassin de retentions.

Modalités et Principe

La doctrine « Règles générales à prendre en compte dans la conception et la mise en œuvre des réseaux et ouvrages pour le département du Var » éditée par la DDTM du Var en janvier 2014 précise le principe de régulation à adopter :

Volume de régulation minimale du bassin écrêteur = 100 L/m² de surface imperméabilisée.

Dimensionnement

En conséquence, le dimensionnement du bassin écrêteur du projet tiendra compte des caractéristiques suivantes :

L'imperméabilisation prise en compte correspond à l'ensemble des surfaces imperméabilisées de la voirie et trottoirs.

Superficie Voirie	=	2578m ²
Superficie Cheminements piéton	=	660m ²
Superficie stationnements perméable	=	1131m ²
Cheminement piéton en stabilisé	=	186m ²
Emprise Max des Constructions	=	7800m ²

Les superficies des projets sont pondérées par rapport à leur destination future :

- | | |
|--|-------|
| - Voirie / Cheminement piéton | C=1.0 |
| - Stationnement perméable, type Nidagravel | C=0.7 |
| - Cheminement piéton, type stabilisé | C=0.5 |

Calcul du Volume de rétention

Volume du bassin :

V. bassin = (S. voirie + S. Ch. Piéton + (S. Stationnement x S.pond.)+ S. Emprise construction X 100=

V. bassin = (2578+660+(1131 x0.7)+(186x0.5)+7800)x100=1192270 litres

Soit

$V = 1\,192\text{m}^3$
--

Le Volume de rétention pour l'opération se composera de deux bassins, sectionnés en deux zones, et répartis ainsi :

- Br1 400m³ dans le bassin Existant
- Br2 792m³ dans un bassin à créer

Le Volume de rétention pour l'opération se composera de rétentions Br1 & Br2 correspondants à un volume de 1 192m³.

Le volume total de rétention de l'opération sera de 1 192m³.

Conclusion

La ventilation du volume de rétention, comme définit ci-dessus, se fera au travers de deux bassins de rétention, avec un Volume de 400m³ le Bassin Br1 existant et un volume de 792m³ dans un bassin Br2 à créer.

L'ensemble des bassins de rétention, portera un Volume global correspondant à 1 192m³.

Toutes adaptations et techniques différentes concernant la rétention pourront être envisagées, à partir du moment où le volume de rétention global de 1 192 m³ est conservé.

Le Volume Global de la rétention pour le projet est porté à 1 192m³,

A SOLLIES VILLE, le 21 Juillet 2025

CABINET ARRAGON

Géomètre Expert

Siège social | 170 Route Départementale 97

Quartier La Roumiouve | 83210 SOLLIES-VILLE

Tel: 04.94.13.51.51 | cabinet@arragon.fr